

Leçon nombre 14: L'Imamat une Nécessité Rationnelle

De par sa nature même, l'homme aspire à la perfection.

Même si, comme c'est souvent le cas, il n'en a pas conscience, la trajectoire de sa vie finit toujours par lui montrer que le chemin parcouru l'a amélioré plus ou moins. Et quand il a conscience de cette règle non-écrite qui régit sa vie, il accomplit des progrès plus rapides, réalisant toutes ses capacités.

Mais cela n'est pas toujours une chose facile, car en lui-même, l'homme porte des forces contraires, qui cherchent à entraver son ascension: ce sont les passions infinies, destructrices, diaboliques. Il aura donc à les combattre, à s'arracher à leur emprise. Tant qu'il aura un souffle de vie, l'homme devra concentrer son regard sur le chemin de la perfection.

Dans le chiisme, cette idée de perfection à laquelle aspirent tous les hommes et les femmes, implique la nécessité de l'existence d'un être en qui les perfections virtuelles sont déjà réalisées.

Sans cet être parfait, nos aspirations seraient irrationnelles, car on ne peut aspirer à l'impossible.

Cet être n'est autre que l'Imam, qui réunit toutes les qualités spirituelles, connaît tous les mystères de l'existence. Il est un être parfait, impeccable, ne souffrant d'aucune déficience, car c'est Dieu qui l'a choisi pour être Sa preuve auprès des hommes, le garant de Sa révélation.

Il est l'intermédiaire entre le monde du mystère divin et le monde de la manifestation sensible qui est celui des hommes. C'est lui qui guide les hommes intérieurement, vers leurs perfections particulières.

Si un tel être venait à disparaître, les hommes ne sauraient plus retrouver leur chemin vers Dieu; ils perdraient le lien nécessaire entre le monde du mystère divin et le monde de la manifestation sensible. Ce qui revient à dire que leur ascension vers la perfection sera stoppée.

Or cela serait contraire à la volonté divine qui assigne une finalité à la création, et qui pour cette raison, ne priverait pas les hommes du moyen d'accès à la voie de la perfection, et au bonheur dans ce monde

et dans l'autre. C'est même pour cela que Dieu a toujours suscité des prophètes, pour enseigner aux hommes l'existence d'un idéal et les appeler à essayer de le réaliser.

Le monothéisme professe que Dieu est le Maître de l'existence. Il gouverne aussi tout naturellement le monde de l'homme qui est une partie intégrante de l'Univers.

Mais l'homme, en vertu d'une faveur divine, jouit de la liberté de choix, du libre-arbitre dans ses actions et pensées. Mais contrairement à ce que l'on peut croire à première vue, il n'y a pas contradiction entre la volonté divine et le principe du libre-arbitre des hommes.

Car la religion est une grâce de Dieu, c'est-à-dire un effet de Sa bonté destiné à aider les hommes à trouver rapidement la voie du bonheur elle balise le chemin de la perfection avec des interdits parfois, et des obligations d'autres fois. Ceux qui ne la suivent pas sont libres de le faire, mais ils se rendent généralement vite compte qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes.

Il vaut mieux conformer sa volonté à celle de Dieu; afin de respecter l'ordre qui régit l'univers; et pour qu'il y ait une correspondance normale entre le macrocosme (l'univers) et le microcosme (l'individu).

Seul un homme connaissant de façon innée, les règles régissant l'univers, sous tous ses rapports, peut assurer la succession du Prophète. Cet homme ne doit pas exercer lui aussi la fonction de prophète, puisque cette fonction est close définitivement avec le Prophète de l'islam. Mais il exerce la charge d'imam, qui correspond précisément au besoin des hommes qui, ayant reçu une Loi divine, craignent de diverger dans son interprétation autorisée, infaillible, comme c'était le cas lorsque le Prophète était vivant.

Seul un imam peut garantir que les portes de la voie droite et du bonheur soient ouvertes devant les hommes. Et seul un imam peut être le défenseur des intérêts authentiques de l'islam et des musulmans, face aux autres peuples et nations.

Il est vrai que seul le premier imam, 'Ali Ibn Abi Tâleb –parmi les douze imams– a eu l'occasion de diriger pendant quelque temps, les affaires de la communauté musulmane, lorsqu'il était calife. Mais si les autres imams n'ont jamais été à la tête de l'Etat islamique, la faute en revenait aux musulmans eux-mêmes qui n'ont pas su ou pu préparer le terrain favorable à leur avènement au pouvoir. Ces imams étaient connus de tous, et leur mérite, leur droiture et leur immense savoir n'ont jamais été contestés même par leurs ennemis. Les hommes ont ainsi été frustrés du bonheur que leur aurait certainement procuré la présence de ces imams à la tête de leurs affaires.

Mais la charge de l'imamat ne s'exerce pas seulement sur le plan politique; même plus, l'absence de la dimension politique ne la diminue en rien. Car l'imam est une nécessité religieuse, une charge divine qui

demeure telle même si l'humanité entière venait à la contester.

C'est Dieu qui charge l'imam de veiller à l'intégrité de la révélation, de la Loi divine; de former les hommes en leur inculquant l'enseignement authentique de l'islam, de témoigner toujours du vrai et du droit, en un mot de se faire l'ombre de Dieu sur la terre, son vicaire, son représentant. Du fait qu'ils sont imams par la volonté de Dieu, ils continuent forcément de l'être, même si les rênes du pouvoir politique leur ont échappé.

Leur rayonnement atteint tous ceux des hommes qui le méritent. Ils dirigent les cœurs des hommes qui aspirent à la vérité. Ils ont formé des générations de musulmans, de toutes conditions sociales, à la vraie religion, combattant ainsi les innovations introduites par la dynastie des Omeyyades et celle des Abbassides.

Ils ont largement contribué à consolider les fondements de l'islam, et à freiner les tendances déviationnistes qui cherchaient à réduire la révélation à un commandement, de la conformer à des rites dépouillés de sens, et à en éliminer les enseignements politiques sociaux et culturels.

Leur présence seule a permis de dissuader les gouvernants omeyyades, puis abbassides, de fouler aux pieds de nombreux principes islamiques.

L'imam 'Ali lui-même, était souvent intervenu, sous le califat des trois premiers califes pour corriger une sentence rendue par des compagnons inattentifs, évitant ainsi que s'accomplisse l'injustice.

On sait que Omar ibn al-Khattâb n'hésitait pas à consulter 'Ali au sujet de toute difficulté qu'il rencontrait; et qu'il avait coutume comme nous l'avons déjà dit, de dire à ce propos:

"N'eût été 'Ali, Omar périrait", ou encore: "Plût à Dieu que je ne rencontre pas de situation difficile à dénouer où je n'aurais pas 'Ali à mes côtés pour m'y aider."

L'imam 'Ali a joué ce rôle auprès de nombreux autres musulmans qui venaient apprendre les sciences religieuses.

L'activité intellectuelle des imams fut d'une intensité telle qu'aujourd'hui nous possédons des volumes entiers de traditions qui témoignent de l'immensité de leur science et du grand nombre de leurs disciples. Ils ont pu ainsi constituer l'école juridique la plus achevée, et de nos jours seul le chiisme garde encore vivante la tradition de l'*Ijtihâd*, alors que chez les sunnites, l'étude du droit est restée en l'état où l'avaient laissée les fondateurs des quatre écoles principales.

Il faut savoir que les imams ont accompli leur travail salutaire dans des conditions extrêmement difficiles: les pouvoirs politiques étaient tyranniques et impitoyables, et se méfiaient de toute idée qui pouvait faire naître la contestation de leurs pratiques, ou de leur train de vie.

Certains califes craignant la renommée grandissante des imams, ont usé de différentes stratagèmes contre eux. Par exemple, le calife abbasside al-Ma'moun croyant avoir trouvé la méthode la plus efficace pour détruire le huitième imam, l'imam al-Reza, aux yeux du peuple, organisa des séances de débats scientifiques auxquelles prenait part l'imam et des savants de différentes disciplines ou même de différentes religions, dans l'espoir que l'imam serait battu. Mais dans ces controverses, l'imam sortait toujours vainqueur, et la manoeuvre de Ma'moun ne fit que servir la cause du chiisme.

Ainsi, les Imams de la Maison du Prophète se sont montrés tous, l'un après l'autre, comme les véritables gardiens de l'orthodoxie islamique, les maîtres à penser de tous les juristes, même des *Fuqahâ* sunnites.

Chacun sait que c'est l'imam Ja'far al-Sâdiq qui a, dans l'islam, inauguré la recherche dans les domaines de la philosophie, de la théologie scolastique (*kalâm*), des mathématiques et de la chimie.

"Parmi ses élèves en philosophie et théologie, il y avait: Mufadhhal ibn Omar, Mu'min al-Tâq, Hichâm ibn al-Hakam, et Hichâm ibn Sâlem.

Dans les mathématiques et la chimie, son plus célèbre disciple était: Jâber ibn Hayyân.

Et enfin dans le droit et l'exégèse coranique, il y avait: Zurâra, Muhammad ibn Moslem, Jam îl ibn Darrâj, 'imrân ibn A'yun, Abu Basîr, Abdallah ibn Sînân."¹

Ibn Chahrâchoub rapporte ce qui suit:

"Plus que tout autre, on le mentionne (l'imam Ja'far Sâdeq que la paix soit sur lui-) comme un maître en plusieurs disciplines scientifiques. On a évalué à quatre mille le nombre de ses élèves, et beaucoup de penseurs sunnites ont rapporté de lui des jugements dans les différentes branches du savoir."²

Abu Nu'aym écrit dans son *Hilyat-ul-awliyâ*:

"Parmi les célébrités et notoriétés des sciences religieuses ayant rapporté des traditions de Ja'far al-Sâdeq, il y a:

Malek ibn Anas, Chu'batu ibn al-Hajjâj, Soufyân al-Thawrî, Abdul Malek ibn al-Jarî h, Abdullah ibn Amrû, Suleymân ibn Bilâl, Rûh ibn al-Qassim, Soufyân ibn 'Uyayna, Ismâïl ibn Ja'far, Hatem ibn Ismâïl, Abdul Aziz ibn al-Mokhtâr, Wahb ibn Khâled, Ibrâhim ibn Tahhân."³

Dans son commentaire du Nahj al-Balâgha Ibn abi al-Hadid, le grand savant sunnite, écrit à propos de l'Imam 'Ali Ibn Abi Tâleb:

"Que dirais-je d'un homme dont procède toute vertu, et qui est le terme final de toute secte; toutes les factions se le disputent Il est le maître des qualités excellentes, leur source, leur fondateur...

Je sais que la science la plus noble est la science divine; car la noblesse d'une science est à la mesure

de la noblesse de son objet; or son objet est le plus noble des êtres; la science divine est par conséquent la plus noble des sciences. (Dans ce domaine) c'est de la parole de imam 'Ali que l'on s'est inspiré, de lui que l'on a transmis; il est le terme ultime de cette science; et il en est aussi la source.

Les mu'tazilites –qui sont les partisans de l'Unité divine et de la Justice divine, et qui sont des maîtres de la voie spéculative sont ses disciples et ses compagnons. Car leur maître éponyme, Wâsil ibn Atâ, était un disciple d'Abu Hachem Abdallah ibn Muhammad ibn al-Hanafiyya, et Abu Hachem fut le disciple de son père et son père fut le disciple de 'Ali Ibn Abi Tâleb.

Quant aux Ach'arites, ils adhèrent aux opinions d'Abu-I-Hassan 'Ali ibn Ismâïl ibn Abi Bachr al-Ach'ari. Il fut le disciple d'Abu 'Ali al-Jubbâ'i et Abu 'Ali est l'un des maîtres des Mu'tazilites. Par conséquent les Ach'arites procèdent du maître des Mu'tazilites qui fut 'Ali Ibn Abi Tâleb.

Quant aux imamites et aux Zaydites, leur adhésion à 'Ali Ibn Abi Tâleb est déclarée.

Dans les sciences religieuses, considérons le *fiqh* (le droit musulman). 'Ali en est le fondateur et le pilier. Tout juriste de l'islam lui est redevable et a tiré profit de sa science juridique.

Les partisans d'Abu Hanifa, comme Abu Youssef, Muhammad et les autres, ont reçu leur science d'Abu Hanifa lui-même.

Quant à Châfi'i, il étudia auprès de Muhammad ibn al-Hassan, et sa doctrine remonte aussi à Abu Hanifa. Ahmad ibn Hanbal lui même, étudia auprès de Châfi'i, et son savoir remonte donc aussi à Abu Hanifa.

Abu Hanifa étudia auprès de Ja'ffar ibn Muhammad, lequel eut son père pour maître, la chaîne de transmission remontant jusqu'à 'Ali Ibn Abi Tâleb.

Quant à Malek ibn Anas, il étudia auprès de Rabia' al-Ray et Rabi'a eut pour maître 'Ikrima, celui-ci fut le disciple de Abdullah ibn al-Abbas, lui même disciple et compagnon de 'Ali Ibn Abi Tâleb.

On peut aussi emprunter une autre voie de transmission du savoir, pour lui rattacher l'école Châfi'ite, puisque Châfi'i fut aussi le disciple de Malek ibn Anas.

Cela, en ce qui concerne les quatre fondateurs des écoles sunnites. Quant au droit chiite, il est manifeste qu'il procède de 'Ali.

De même, Omar ibn al-Khattâb et Abdallah ibn Abbas qui étaient les juristes parmi les compagnons du Prophète, ils sont tous les deux redevables à 'Ali. Quant à Ibn al-Abbas, c'est une chose connue. Quant à Omar, chacun sait qu'il se référa plusieurs fois à 'Ali, à propos de questions juridiques complexes que ni lui-même ni les autres compagnons n'arrivaient pas à dénouer. En plusieurs occasions, comme nous l'avons déjà cité, il avait marqué son besoin de la présence de 'Ali à ses côtés; et il avait carrément ordonné aux responsables de son temps, de consulter 'Ali dans les problèmes sérieux:

"Que personne d'entre vous n'émette de sentence juridique dans cette assemblée, quand 'Ali y est présent" C'est là un autre exemple de la position qu'occupe 'Ali en tant que le plus grand maître du droit musulman.

Les traditions sunnites et chiites rapportent la parole du Prophète:

"Le plus versé d'entre vous en matière de justice est 'Ali".

Or la justice (*qadhâ*) est le droit (*fiqhâ*). De même, tous rapportent que le Prophète a dit au moment d'envoyer 'Ali comme juge au Yémen:

"Mon Dieu, guide son coeur, et soutiens sa langue!"

Et 'Ali a déclaré:

"Depuis que le Prophète fit pour moi cette prière, je n'eus plus jamais de doute, dans aucun jugement entre deux parties." Dans la science de l'exégèse coranique, tous les docteurs musulmans lui sont redevables. Cela ressort manifestement d'un examen de tous les commentaires-mères.

'Ali est la principale autorité en la matière; et le nom de Abdallah ibn Abbas dont les occurrences sont les plus fréquentes en matière de commentaire du Coran ne fait que confirmer cela puisque Ibn Abbas fut lui-même un disciple de 'Ali.

On demanda un jour à Ibn al-Abbas d'estimer l'étendue de sa science par comparaison avec celle de son cousin (l'imam 'Ali), il répondit: "Une goutte par rapport à l'Océan!".

Quant à la science de la grammaire arabe, il va sans dire qu'il en fut le fondateur. Il en dicta les fondements et les règles à Abu al-Aswad al-Du'âlî. Il fut le premier à distinguer dans la langue les trois composantes: le nom, le verbe, et la préposition (*harf*), ce dernier mot désignant en arabe un champ plus large. Il divisa les mots en définis (*ma'rifa*) et indéfinis (*nakera*).

Aussi, il enseigna les cas de déclinaison qui interviennent dans la langue, et qui sont au nombre de quatre.

Il est évident que tout cela peut être considéré comme un véritable miracle, car un homme ne peut à lui seul avoir une capacité créatrice dans autant de domaines." 4

1. Voir: le livre L'Imam Sâdeq et 1es quatre écoles, en persan de Asad Haydar tome 3, p.27.

2. Ibn Cahrâchoub Hanafi: al-Manâqib tome 4, p. 247.

3. Muslim le compilateur des hadiths sunnites aussi, les mentionne dans son Sahîh.

4. Ibn abi al-Hadid: Charh Nahdjal-Balâgha tome 1, p.6.

Source URL: <https://www.al-islam.org/node/22597>